

Faire réparer sa voiture

en Allemagne

Dans une région frontalière comme l'Alsace et le Bade-Wurtemberg, il est toujours intéressant de comparer les offres pour profiter des meilleurs prix et de la meilleure qualité.

Mais mieux vaut être bien informé car les législations allemande et française sont différentes. Il est nécessaire de se poser les bonnes questions, avant ! Les devis sont-ils obligatoires ? Le garagiste a-t-il une obligation de résultat ? Pour vous éviter les ennuis, nous vous invitons à lire les informations suivantes.



Fiche d'information

Conseil

Demandez un devis avec un prix aussi ferme que possible. En cas de dépassement du prix convenu supérieur de 10 à 20 % par rapport à la somme prévue, le garagiste est tenu d'en informer immédiatement le client. Ce dernier peut alors approuver le dépassement ou le refuser.



Le devis (Kostenvoranschlag) est facultatif

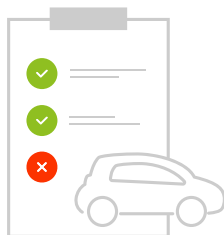
Le devis, permettant d'obtenir une estimation du prix des réparations, n'est pas obligatoire, et le plus souvent aucun n'est rédigé. Il est cependant recommandé d'en demander un.

Il est en principe gratuit sauf stipulation contraire et dans ce cas cela doit être prévu et mentionné. Il ne contient aucune mention obligatoire.

L'ordre de réparation (Auftrag) écrit est fortement conseillé

L'ordre de réparation est en fait le contrat que vous passez avec le garagiste. Il peut être simplement oral mais il est fortement recommandé d'avoir un écrit mentionnant les informations suivantes :

- La réparation à effectuer, de manière très précise ; en cas de réparations supplémentaires, il faudra un autre contrat,
- Le prix (TTC) , qui doit être si possible ferme et définitif; en cas de dépassement il faudra un autre contrat,
- Le délai dans lequel le garage s'engage à exécuter le service.



La facture (Rechnung) est facultative

Une facture est uniquement obligatoire si les parties le souhaitent mais elle est habituellement délivrée. Il est fortement conseillé d'en avoir une. Il n'y a pas de règle formelle quant au contenu de la facture pour un consommateur. En règle générale, elle contient :

- les nom et adresse du garage,
- les nom et adresse du client,
- le numéro de facture,
- la nature et l'étendue des réparations,
- la date de la réparation,
- le prix total HT et TTC du service.



Le garagiste a un droit de rétention sur le véhicule tant que vous n'avez pas payé la facture.

Dans un premier temps, le garagiste pourra vous facturer des frais de gardiennage après mise en demeure de récupérer le véhicule et de payer la facture.

Si vous ne la réglez toujours pas, le garagiste aura la possibilité d'engager une procédure en justice pouvant aboutir à la vente aux enchères du véhicule.

Réparations

Si une panne similaire à celle objet de la réparation survient dans les six mois suivant la réparation, le garagiste se doit d'y remédier et réparer à ses frais le véhicule.

Par ailleurs, vous pourrez lui demander le remboursement d'éventuels frais que vous aurez dû supporter suite à cette panne (ex. remorquage, voiture de location) ainsi que des dommages et intérêts par exemple en cas d'accident.

Le garagiste pourra cependant s'exonérer de cette obligation en apportant la preuve qu'il n'a commis aucune faute lors de son intervention initiale et que la nouvelle panne n'a aucun lien avec l'ancienne.

Si une nouvelle panne intervient plus de 6 mois après la réparation, ce sera à vous de prouver la faute du garagiste ayant entraîné la panne du véhicule.

Conseil

Vérifiez bien le bon fonctionnement du véhicule lors de sa remise et en cas de problème persistant, envoyez au garagiste une mise en demeure de réparer le véhicule précisant un délai d'exécution.



Demandez un véhicule de remplacement

Mettre un véhicule de remplacement à disposition du client n'est pas une obligation pour le garagiste mais certains proposent ce service (gratuit ou payant) en cas de garantie ou si la réparation n'a pas été bien faite.

La responsabilité du garagiste en tant que dépositaire

Le garagiste est responsable des dommages causés à un véhicule qu'il a accepté de garder le temps de le réparer en cas de faute et de négligence. Sa responsabilité est exclue en cas de force majeure.

Besoin d'une autre information sur la réparation de votre voiture en Allemagne ?



ou tout autre demande sur vos droits en Allemagne...

www.cec-zev.eu